

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU C.A.S.C. DU LUNDI 3 JUIN 2019

Ordre du jour :

- **Rapport de gestion sur l'activité de l'association et sur les comptes clos le 31 décembre 2017.**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2017.**
- **Approbation desdits comptes de l'exercice**
- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions**

-
- **Questions diverses**

O. Bouaifel ouvre la séance en remerciant les collègues de leur présence.

Mme De Freitas, représentant le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes assiste à la réunion.

O. Bouaifel donne lecture du rapport de gestion pour l'année 2017. Il est précisé que les documents sont annexés au dossier.

Avant l'approbation des comptes, quelques questions.

N. Houacine s'interroge sur « l'augmentation » des salaires des secrétaires du CASC.

Cette augmentation n'en n'est pas une, en 2017 il y a eu des élections et les secrétaires ont travaillé lors de celles-ci.

C. Plomb souhaite savoir si la Semiso a signé la convention avec le CASC ?

P. Raynaud : Cela fait 2 ans que la convention n'est plus signé, les conditions imposés par la Semiso ne correspondaient pas aux valeurs que défendent les élus CGT du CASC. Le CASC est avant tout une association Solidaire, pour faire vite, la Sémiso souhaitait que la subvention versé soit bien utilisé par le personnel de la Sémiso....

C. Plomb nous informe que la piscine ouvrira à nouveau ses portes au début du mois de Juillet. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs.

L'espace Forme devrait retourner dans les 2 ou 3 ans à venir au Centre nautique.

C. Plomb : Pourquoi un excédent apparait sur les comptes ?

P. Raynaud : Cet excédent est utilisé pour les participations financières qui ont augmentés (bourses enfants, Remboursements culturel et sportifs, cartes cinéma CAFAC) ainsi que pour les nouvelles activités proposées par le CASC (Entrées pour le cinéma Mégarama, participation aux divers parcs de Loisirs).

C. Plomb : Concernant le service vacances, les tranches de tarifs et quotients ont été modifiés, nous avons très peu de familles nombreuses qui participent. Est-ce qu'il y a une participation du CASC pour les collègues qui partent avec le service vacances.

O. Bouaifel : Oui, il y a les bourses enfants ou le calcul de quotient. Il y a beaucoup moins de collègues qui en font la demande, ce qui équivaut à dire qu'ils ne passent pas par le service vacances.

C. Thomas : Il faut préciser qu'il y a beaucoup moins de choix et très peu de places proposées par le service vacances.

C. Plomb : Le poste Solidarité est en augmentation.

V. Mariette : Ces aides sont proposés aux collègues qui sont en grandes difficultés. Il y a beaucoup de famille monoparentale et c'est très difficile pour ces familles.

P. Raynaud : Les demandes sont faites auprès de l'assistante sociale du personnel qui recherche toutes les possibilités existantes (CAF, Conseil Général, divers organismes) avant d'être présentées anonymement aux élus du CASC qui statuent sur ces dossiers. La plupart des demandes sont acceptées.

Il y a souvent des retards de paiement de loyers, EDF, mutuelle etc ... Il faut aussi précisé que certains collègues en longue maladie se retrouvent en difficulté en raison de la longueur des démarches auprès du comité médical, ceux-ci se retrouvent sans salaire, qui sont évidemment rattrapés par la suite. Il faudrait peut-être revoir cette formule avec la DRH et continuer à payer ces agents qui rembourseront dès que leurs dossiers seront validés.

C. Plomb : Est-ce qu'il existe un partenariat avec l'Espace 1789 ?

V. Mariette : Oui il existe depuis de nombreuses années. Concernant les cartes cinéma nous avons revu le tarif à la baisse, ce qui implique une augmentation de la vente de celles-ci, la vente des billets Mégarama n'a pas eu d'impact. Nous proposons aussi tous les spectacles organisés par l'Espace 1789, avec une participation financière de 50 % sur le tarif de l'Espace 1789.

N'ayant plus de questions, l'assemblée passe à l'adoption des comptes 2017.

- Approbation des comptes 2017 :

Lecture est faite des documents concernant les comptes de l'exercice 2017 arrêtés lors du dernier Conseil d'Administration et des deux rapports du commissaire aux comptes.

Aucune question n'étant posée, Il est procédé au vote :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et lui donne quitus de sa gestion.

Les comptes de l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2017 qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice qui s'élève à 30.232 € sera affecté en fonds associatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve expressément la conclusion des conventions visées audit rapport.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

O. Bouaifel, précise qu'il y aura un Conseil d'administration et une assemblée générale en Septembre pour adopter les comptes 2018.

Les prochaines élections du CASC auront lieu le 17 Octobre 2019.

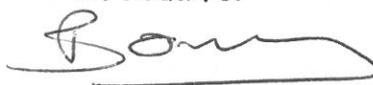
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h.

V. Mariette



Secrétaire de séance

O. Bouaifel



Présidente du CASC

Fait à St Ouen le 5 Juin 2019